



AS FONDETTES ATHLÉTISME

DÉCHARGE POUR 2 SÉANCES D'ESSAI – saison 2026-2027

ATHLÈTE MINEUR (naissance en 2008 et après)

Renseignements sur l'athlète (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : Sexe : ☐ F ☐ M

Adresse du domicile :

Code postal et commune du domicile :

Renseignements sur le représentant légal du mineur (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Numéro de portable : Email :

Pratique sportive souhaitée (cochez la case correspondant à la situation du mineur)

	Éveil athlétique (2018 et 2019)	Poussin (2016 et 2017)	Benjamin (2014 et 2015)	Minime (2012 et 2013)	Cadet (2010 et 2011)	Junior (2008 et 2009)
École d'athlétisme	☐	☐				
Formation athlétisme			☐	☐		
Athlétisme stade					☐	☐

Je déclare **décharger** de toute responsabilité, l'ASF Athlétisme ainsi que ses membres, en cas d'accident ou de dommage de toute nature intervenant lors d'une séance d'essai.

Je m'engage à faire **respecter** au mineur que je représente, les consignes et les règles de sécurité énoncées par l'entraîneur et à adopter un comportement respectueux du matériel et des locaux mis à ma disposition par l'ASF athlétisme.

La présente décharge de responsabilité n'est valable dans un délai d'un mois maximum qu'à l'occasion des 2 essais à exécuter aux 2 dates suivantes :

Date n° 1 Date n° 2

Au-delà de ces 2 séances, l'accès au stade et la participation aux entraînements ne seront autorisés qu'après une adhésion définitive à l'ASF Athlétisme pour la saison en cours. Pour cela, rendez-vous sur le page Inscriptions de notre site www.asfondettesathletisme.com

DATE :

SIGNATURE du représentant légal